



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'intérieur DFI

Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires
vétérinaires OSAV
Tiergesundheit und Tierschutz



SI ABV

Système d'information sur les
antibiotiques en médecine vétérinaire

Rapport sur la consommation d'antibiotiques en médecine vétérinaire (rapport SI ABV)

Ventes et prescriptions d'antibiotiques destinés aux animaux en Suisse

2023

Publié le 10 octobre 2024



000.02.01
BLV-D-55D93401/651

Table des matières

1	Résumé	3
2	Introduction	4
3	Prescriptions d'antibiotiques en médecine vétérinaire	6
3.1	Animaux de rente.....	6
3.1.1	Nombre de prescriptions annoncées	6
3.1.2	Quantités de principes actifs prescrites.....	7
3.1.3	Nombre de traitements (dans l'absolu et pour 1 000 animaux).....	9
3.2	Animaux de compagnie.....	12
3.2.1	Nombre de prescriptions annoncées	12
3.2.2	Quantités de principes actifs prescrites.....	12
3.2.3	Nombre de traitements.....	13
4	Ventes d'antibiotiques en médecine vétérinaire	14
4.1	Animaux de rente.....	15
4.2	Animaux de compagnie.....	17
5	Conclusion	18

Figure 1: Nombre de prescriptions par jour pour les animaux de rente (moyenne mobile hebdomadaire, avec courbe de tendance modélisée en gras), du 1.1.2020 au 31.12.2023..... 6

Figure 2: Quantités de principes actifs prescrites par catégorie d'animaux de rente, en kg, de 2020 à 2023..... 7

Figure 3: Quantités de principes actifs critiques prescrites par catégorie d'animaux de rente, en kg, de 2020 à 2023..... 8

Figure 4: Nombre de traitements pour 1000 animaux par catégorie d'animaux de rentes combinée, de 2020 à 2023..... 10

Figure 5 : Nombre de traitements avec des antibiotiques critiques pour 1000 animaux, par catégorie d'animaux de rente combinée, de 2020 à 2023 11

Figure 6 : Nombre de prescriptions par jour (moyenne mobile hebdomadaire, avec courbe de tendance modélisée en gras), du 1.1.2020 au 31.12.2023..... 12

Figure 7: Ventes d'antibiotiques destinés aux animaux de rente, en kg, par classe de principes actifs, de 2014 à 2023..... 15

Figure 8 : Ventes de principes actifs, en tonnes ; biomasse de la population, en millier de tonnes ; et ventes de principes actifs par PCU, en mg/kg, de 2014 à 2023..... 16

Figure 9 : Ventes d'antibiotiques destinés aux animaux de compagnie, en kg, par classe de principes actifs, de 2014 à 2023 17

Tableau 1: Quantités de principes actifs (PA) et de principes actifs critiques, en kg, et proportion de principes actifs critiques, par espèce animale de compagnie, en 2022 et 2023..... 13

Tableau 2: Nombre de traitements par espèce animale de compagnie, de 2020 à 2023..... 13

1 Résumé

Depuis 2008, les titulaires d'une autorisation de mise sur le marché d'antibiotiques à usage vétérinaire sont tenus d'annoncer toutes leurs ventes d'antibiotiques. Par ailleurs, depuis 2019, les cabinets vétérinaires doivent annoncer toutes les prescriptions de préparations contenant des antibiotiques dans le système d'information sur les antibiotiques en médecine vétérinaire (SI ABV); ces données font l'objet d'une publication annuelle. L'évolution des données sur les ventes et sur les prescriptions témoigne d'une diminution constante de la consommation d'antibiotiques en médecine vétérinaire, y compris des principes actifs critiques.

De manière générale, les bovins sont l'espèce animale qui a reçu la plus grande quantité d'antibiotiques en 2023, et notamment d'antibiotiques critiques. Ce sont aussi les bovins qui affichent le nombre de traitements pour 1 000 animaux le plus élevé, en particulier les vaches laitières, suivies par les bovins d'élevage et d'engraissement. Par rapport à l'année précédente, cet indicateur est en légère augmentation pour la plupart des catégories de bovins, voire en forte augmentation pour les vaches laitières. Pour ce qui est du nombre de traitements avec des antibiotiques critiques pour 1 000 animaux, les valeurs les plus élevées concernent les vaches laitières et les bovins d'élevage et d'engraissement. Globalement, les chiffres de la consommation d'antibiotiques n'indiquent aucune tendance à la baisse dans les différentes catégories de bovins.

En revanche, les quantités de principes actifs – y compris critiques – ont diminué pour la plupart des catégories de porcs. Le nombre de traitements pour 1 000 animaux a lui aussi légèrement diminué. Ces chiffres confirment la tendance à la baisse déjà observée par le passé.

Quant à la volaille, les quantités de principes actifs annoncées sont faibles. Cette espèce arrive toutefois en deuxième position en ce qui concerne les quantités de principes actifs critiques, avec toutefois une tendance à la baisse par rapport à 2022. Par ailleurs, le nombre de traitements pour 1000 animaux affiche un net recul pour presque toutes les catégories de volaille. Les indicateurs relatifs à la volaille affichent globalement des valeurs plus basses que les années précédentes et la forte diminution de principes actifs critiques observée l'année dernière se poursuit.

En ce qui concerne les animaux de compagnie, les quantités de principes actifs et le nombre de traitements sont globalement stables pour les chiens, les chats et les équidés. Pour ce qui est des principes actifs critiques, tant les quantités que le nombre de traitements affichent une légère tendance à la baisse pour les trois espèces animales.

Le présent rapport montre que les vétérinaires et les agriculteurs sont particulièrement conscients de l'importance d'une utilisation appropriée des antibiotiques et qu'ils appliquent en grande partie les mesures et les instruments mis en place au cours des dernières années. Pour la suite, l'enjeu sera d'apporter des améliorations dans des domaines spécifiques. Une des priorités consistera à élaborer des stratégies visant à réduire la consommation d'antibiotiques sans compromettre la santé et le bien-être des animaux. Il faudra cibler en particulier le bétail laitier et les veaux d'engraissement, qui affichent des valeurs élevées, tant en nombre de traitements qu'en quantités.

2 Introduction

Depuis le début de la mise en œuvre de la stratégie Antibiorésistance ([StAR](#)), la Suisse a pris différentes mesures pour réduire la consommation d'antibiotiques. En médecine animale, les titulaires d'une autorisation de mise sur le marché sont ainsi tenus depuis 2008 d'annoncer chaque année les quantités d'antibiotiques qu'ils ont vendues. Depuis octobre 2019, les cabinets vétérinaires doivent en outre annoncer toutes les prescriptions de médicaments contenant des antibiotiques dans le système d'information sur les antibiotiques en médecine vétérinaire (SI ABV); ces données font l'objet d'une publication annuelle.

Outre les données sur les prescriptions, le présent rapport livre aussi pour la première fois les données relatives aux ventes d'antibiotiques, qui faisaient auparavant l'objet d'un rapport distinct ([rapport ARCH-Vet](#)). Cela étant, les possibilités de comparaison directe entre ces deux types de données sont limitées, car leurs modalités d'annonce et de catégorisation diffèrent sur plusieurs points fondamentaux.

Les titulaires d'autorisation de mise sur le marché saisissent les **données sur les ventes** de médicaments vétérinaires contenant des antibiotiques selon la même méthode depuis le début. Il est donc possible de dégager des tendances sur les quinze dernières années. À noter toutefois que les annonces concernent exclusivement les préparations (y compris les médicaments topiques) des entreprises suisses, ce qui exclut les médicaments importés directement par les vétérinaires et les préparations de médecine humaine reconverties, utilisées en particulier pour les animaux de compagnie. Par ailleurs, les préparations autorisées tant pour les animaux de rente que pour les animaux de compagnie sont comptabilisées dans les préparations autorisées pour les animaux de rente, conformément à la pratique en vigueur au niveau européen¹. La quantité de principes actifs réellement utilisés chez les animaux de compagnie est donc sous-estimée.

Quant aux **données sur les prescriptions** de médicaments vétérinaires contenant des antibiotiques, elles sont recensées depuis bien moins longtemps. En revanche, elles sont plus complètes, car elles portent sur tous les antibiotiques utilisés en médecine vétérinaire, y compris les médicaments de médecine humaine reconvertis, les préparations directement importées et les préparations fabriquées selon une formule magistrale. Seules les préparations autorisées exclusivement pour un usage externe (topique) ne sont pas saisies dans le SI ABV, ce qui donne globalement une image très complète de la situation. À noter toutefois que les annonces de *remises à titre de stock* engendrent une marge d'imprécision non négligeable. Pour ce type de prescription en effet, les vétérinaires ne doivent renseigner que trois informations : l'espèce animale traitée, la classe de principes actifs et la quantité prescrite. Autrement dit, ils ne doivent pas indiquer la catégorie et le nombre d'animaux traités, le motif et la durée du traitement, ni le dosage prescrit. Par conséquent, les données relatives aux *remises à titre de stock* sont exploitables uniquement pour évaluer deux indicateurs, à savoir le nombre de prescriptions et les quantités de principes actifs prescrites.

Les antibiotiques particulièrement importants pour la médecine humaine sont considérés comme des antibiotiques critiques (*highest priority critically important antimicrobials*²). En Suisse, il s'agit des céphalosporines de 3^e et 4^e génération, des macrolides et des fluoroquinolones. Les vétérinaires ne peuvent administrer ces classes de principes actifs aux animaux que dans des cas dûment justifiés.

Ces dernières années, les quantités d'antibiotiques critiques ont diminué, notamment grâce à des mesures ciblées, dont une sensibilisation régulière des parties prenantes. Ainsi, depuis la révision de

¹ Dans le cadre du projet ESVAC jusqu'en 2023, désormais sous l'égide de l'Agence européenne des médicaments (EMA)

² WHO's List of Medically Important Antimicrobials : a risk management tool for mitigating antimicrobial resistance due to non-human use. Genève : Organisation mondiale de la santé ; 2024.

l'ordonnance sur les médicaments vétérinaires (OMédV)³ du 1^{er} avril 2016, il n'est plus permis de remettre aux détenteurs d'animaux des préparations contenant des antibiotiques critiques à *titre de stock*. Désormais, la *remise à titre de stock* de principes actifs critiques n'est tolérée que dans de rares exceptions clairement définies.

Les annexes au présent rapport fournissent des [explications complémentaires](#), toutes [les données relatives aux graphiques présentés ci-après ainsi que d'autres indicateurs et analyses](#).

³ RS 812.212.27

3 Prescriptions d'antibiotiques en médecine vétérinaire

Depuis 2019, les vétérinaires saisissent dans le SI ABV les données relatives aux antibiotiques qu'ils prescrivent pour les animaux de rente et les animaux de compagnie. Ce système permet d'obtenir des informations sur le type de prescription, les quantités de principes actifs prescrites et le nombre de traitements effectués. Les résultats sont publiés dans le présent rapport. Pour ce qui est des quantités prescrites, il faut savoir que chaque principe actif a des propriétés chimiques et pharmacologiques qui lui sont propres et qui influencent fortement les doses requises pour un traitement. Il faut en tenir compte pour une éventuelle comparaison. Par ailleurs, le dosage dépend aussi de la physiologie de l'espèce animale, et notamment du poids, puisqu'il se calcule généralement par kilogramme de poids corporel.

L'annexe au présent rapport fournit des analyses complémentaires, notamment sur les classes de principes actifs et les motifs de traitement.

3.1 Animaux de rente

3.1.1 Nombre de prescriptions annoncées

En 2023, les cabinets vétérinaires ont annoncé 872 576 prescriptions d'antibiotiques pour les animaux de rente, soit une baisse de 4 % par rapport à l'année précédente. Tous types de prescriptions confondus, le nombre d'annonces était inférieur aux chiffres de 2021 et 2022. Les prescriptions pour des *traitements individuels* arrivent en tête, suivies par les *remises à titre de stock*. Le nombre de prescriptions pour des *traitements individuels* fluctue en fonction des saisons et atteint son pic en hiver.

Au fil des ans, le nombre de prescriptions pour des *remises à titre de stock* affiche une tendance à la baisse (Figure 1). En 2023, ce type de prescription ne représentait plus que 18,9 % des annonces, contre 20,4 % l'année précédente, soit une baisse de 11 %.

Enfin, le nombre de prescriptions pour des *traitements de groupe par voie orale* connaît aussi des fluctuations saisonnières, mais reste constant sur l'ensemble de la période sous revue.

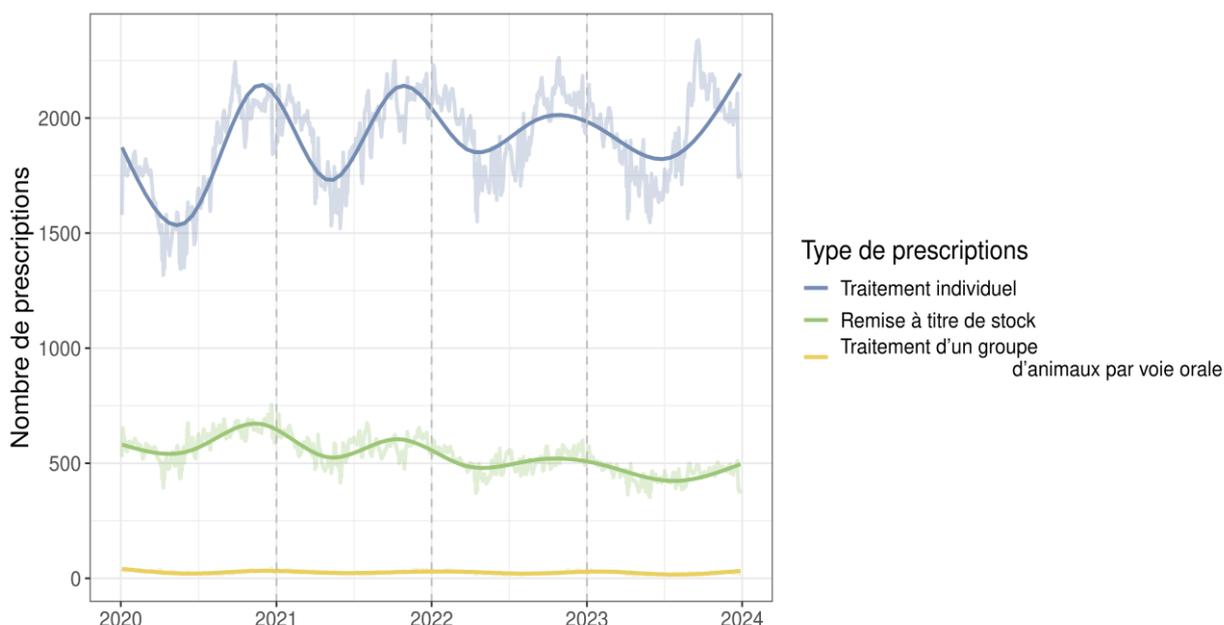


Figure 1: Nombre de prescriptions par jour pour les animaux de rente (moyenne mobile hebdomadaire, avec courbe de tendance modélisée en gras), du 1.1.2020 au 31.12.2023

3.1.2 Quantités de principes actifs prescrites

Globalement, les quantités de principes actifs prescrites en 2023 pour les animaux de rente ont diminué de 3,7 % par rapport à l'année précédente⁴. Clairement moins marquée qu'en 2022, cette diminution s'inscrit dans la tendance des années précédentes. En 2023, les vétérinaires ont ainsi prescrit 17 758 kg d'antibiotiques pour les animaux de rente.

Les bovins restent la catégorie d'animaux de rente qui se voit prescrire les plus grandes quantités d'antibiotiques (Figure 2). Dans le détail, les quantités les plus importantes d'antibiotiques ont été prescrites pour les veaux et les bovins d'engraissement (- 7,9 % par rapport à 2022), puis pour les vaches laitières (+ 16,6 %). À l'instar des années précédentes, un quart du volume des antibiotiques prescrits pour les bovins ont été *remis à titre de stock* (4 tonnes). Comme la catégorie d'animaux pour ce type de prescription ne doit pas être spécifiée, les bovins en question sont classés dans la catégorie « Bovins non attribués ». Même si les quantités non attribuées à une catégorie d'animaux ont baissé de 8,1 % par rapport à 2022, elles continuent de représenter une marge d'erreur considérable pour les analyses concernant les animaux de rente.

En ce qui concerne les porcs les plus grandes quantités de principes actifs ont été prescrites aux porcs d'engraissement, suivis des porcelets sevrés et sous la mère. La part de *remises à titre de stock* – et donc de mentions « Porcs non attribués » – est là aussi importante (49,7 % de la quantité globale). Comme en 2022, les quantités prescrites ont diminué pour la plupart des catégories de porcs.

Enfin, les quantités prescrites pour la volaille – faibles – sont inférieures à celles de 2022 et ont retrouvé leur niveau de 2021.

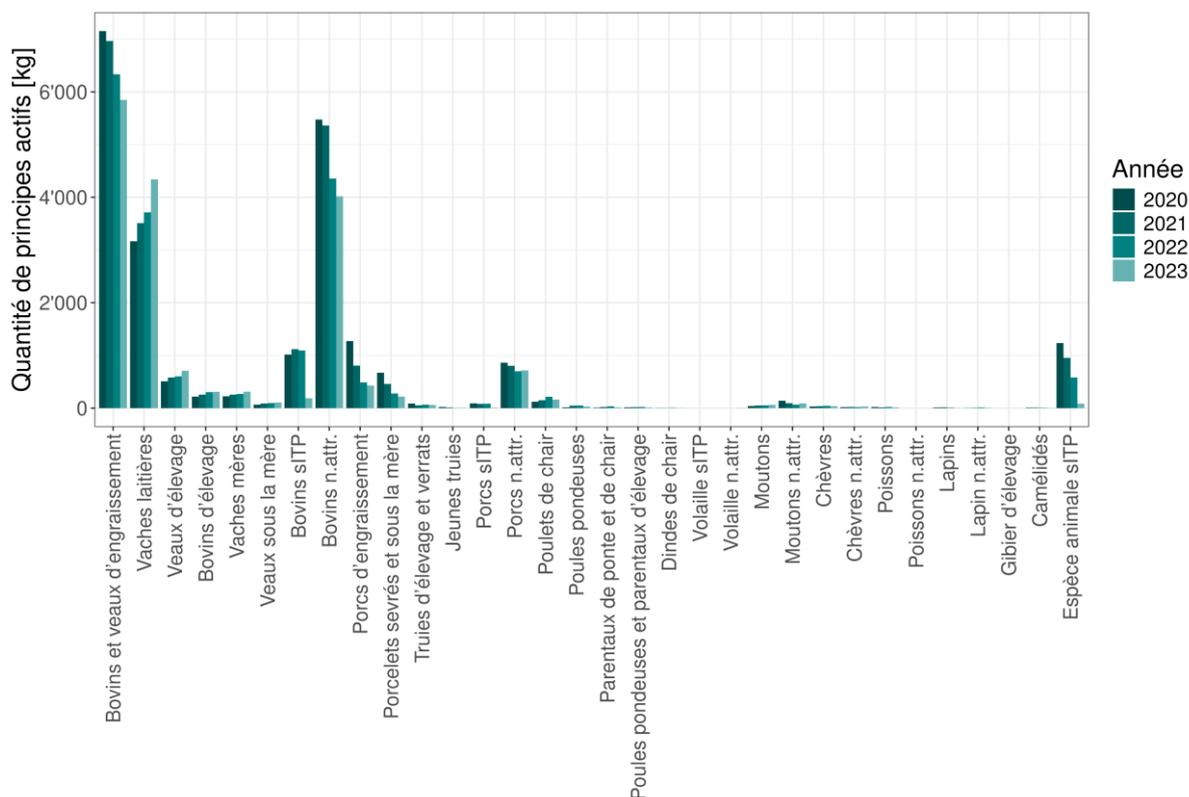


Figure 2: Quantités de principes actifs prescrites par catégorie d'animaux de rente, en kg, de 2020 à 2023⁵

⁴ Dans le présent rapport, les préparations qui contiennent plusieurs principes actifs de classes différentes sont comptabilisés es dans chacune des classes de principes actifs correspondantes.

⁵ « n.attr. » (non attribué) : *remis à titre de stock*, donc pas de renseignement sur la catégorie d'animaux de rente concernée.
« Espèce animale n.attr. » : l'espèce animale était indiquée « Autres ». Uniquement possible en cas de *remise à titre de stock*.

Depuis mars 2023, il n'est plus possible d'annoncer des *remises à titre de stock* sans indiquer l'espèce animale. Par conséquent, les quantités de principes actifs *remises à titre de stock* et non attribuées à une espèce animale a très fortement chuté en 2023. Depuis la même date, les vétérinaires n'ont plus la possibilité d'annoncer le traitement de bovins ou de porcs sans indiquer la catégorie d'animaux concernée (suppression des catégories « Bovins sICAR » et « Porcs sICAR »).

Pour ce qui est des principes actifs critiques, les quantités prescrites ont diminué de 2,3 % par rapport à l'année précédente (Figure 3). Les bovins se sont vus prescrire plus de 90 % de la quantité globale de principes actifs critiques. Dans le détail, les veaux et les bovins d'engraissement sont arrivés largement en tête, que ce soit par rapport aux autres catégories de bovins ou par rapport aux catégories d'animaux d'autres espèces. Dans de nombreuses catégories de bovins, on observe en outre une légère augmentation des quantités de principes actifs critiques prescrits. Cette augmentation pourrait s'expliquer en partie par la pénurie de certains produits destinés aux *traitements de groupe par voie orale*. Pour les remplacer, les vétérinaires ont dû se tourner vers d'autres produits, dont certains contiennent des principes actifs critiques.

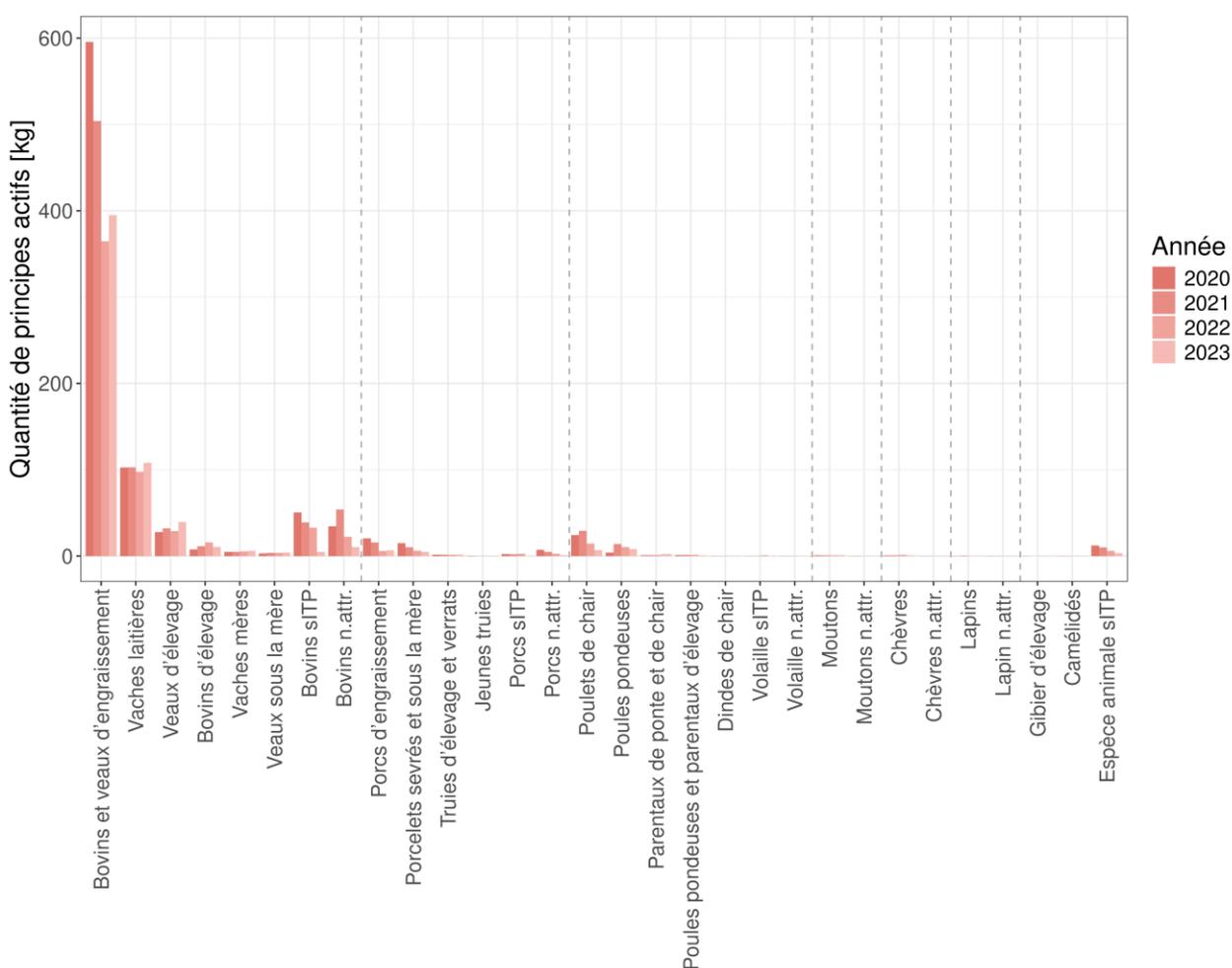


Figure 3: Quantités de principes actifs critiques prescrites par catégorie d'animaux de rente, en kg, de 2020 à 2023⁶

« sICAR » (sans indication de la catégorie d'animaux de rente) : la catégorie d'animaux de rente était indiquée « Autres » dans les annonces de traitements individuels et de groupe.

⁶ « n.attr. » (non attribué) : *remis à titre de stock*, donc pas de renseignement sur la catégorie d'animaux de rente concernée.

« Espèce animale n.attr. » : l'espèce animale était indiquée « Autres ». Uniquement possible en cas de *remise à titre de stock*.

Après les bovins, c'est la volaille qui s'est vue prescrire les plus grandes quantités de principes actifs critiques en 2023, avec toutefois une diminution de 36,2 % par rapport à l'année précédente. Ainsi, la forte diminution observée l'année dernière se poursuit.

Quant aux quantités d'antibiotiques critiques prescrites pour les porcs, elles ont diminué de 23,8 % par rapport à l'année précédente et de près de 70 % depuis 2020.

Les quantités d'antibiotiques critiques prescrites pour les lapins et les moutons, quant à elles, ont légèrement augmenté par rapport à l'année précédente. Au regard de la taille de ces catégories d'animaux, ce type de fluctuations semble tout à fait normal.

Enfin, les quantités d'antibiotiques critiques *remises à titre de stock* (comptabilisées dans les catégories marquées comme « non attribuées ») a encore fortement diminué.

3.1.3 Nombre de traitements (dans l'absolu et pour 1 000 animaux)

En 2023, 16 639 604 traitements d'animaux de rente ont été annoncés par les vétérinaires, soit une hausse de 2,1 % par rapport à l'année précédente. Les augmentations concernent uniquement les poissons (+ 29,7 %), les bovins (+ 1,6 %) et les moutons (+ 30,5 %). Hors poissons, le nombre de traitements a diminué de 15,7 %. En excluant les traitements des poissons (plus de 8 millions) et des volailles (près de 7 millions), 1 226 744 traitements ont été annoncés, un chiffre en baisse de 7,8 % par rapport à l'année précédente. Pratiquement tous les traitements annoncés au cours des quatre années sous revue pour la volaille et les poissons étaient des *traitements de groupe par voie orale*. Chez la volaille, le nombre de traitements de ce type a diminué en 2023. Même s'ils ne constituaient qu'une part infime des prescriptions (0,94 % des 872 576 prescriptions annoncées), les *traitements de groupe par voie orale* représentaient 95,2 % des traitements en raison du grand nombre d'animaux traités par prescription.

Si l'on met en relation le nombre de traitements avec la taille de la population (nombre de traitements pour 1000 animaux), ce sont les vaches laitières qui arrivent en tête, suivies des bovins d'élevage et d'engraissement (Figure 4). L'augmentation des traitements annoncés pour les bovins en 2023 s'explique probablement par le fait que les vétérinaires ont annoncé davantage de traitements en lieu et place des *remises à titre de stock*.

En 2023, les dindes de chair, les moutons, les porcelets, les porcs d'engraissement, les jeunes truies et le gibier d'élevage sont les catégories d'animaux qui affichaient les plus faibles taux de traitements pour 1000 animaux.

Cet indicateur a légèrement augmenté pour la plupart des catégories de bovins par rapport à 2022, voire nettement augmenté pour les vaches laitières (+ 24,3 %).

En revanche, le nombre de traitements pour 1000 animaux a légèrement baissé pour la plupart des catégories de porcs. Seuls les truies d'élevage et les verrats ont connu une tendance inverse. Deux raisons à cela : d'une part, les vétérinaires ont annoncé davantage de traitements en lieu et place des *remises à titre de stock* ; d'autre part, certains cabinets ont rencontré des difficultés pour indiquer les catégories d'animaux de rente dans les nouvelles annonces de traitement, difficultés qui ont touché principalement les annonces relatives aux truies d'élevage et aux verrats. À noter que ces problèmes techniques sont désormais résolus et ne devraient plus se reproduire.

Le nombre de traitements pour 1000 animaux a drastiquement chuté chez les parentaux de ponte et de chair (- 53 %), les poules pondeuses (- 37,6 %) et les poulets de chair (- 18,5 %).

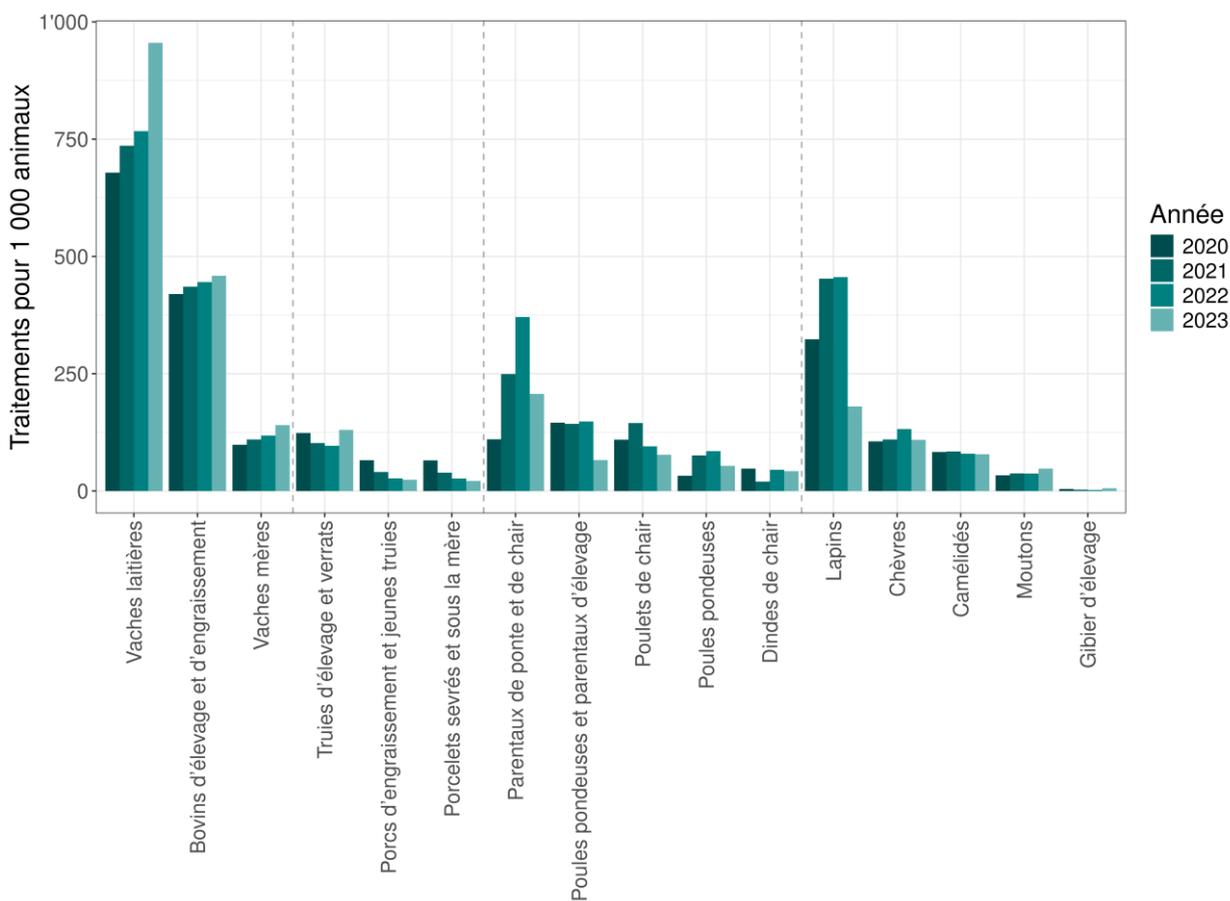


Figure 4: Nombre de traitements pour 1000 animaux par catégorie d'animaux de rentes combinée, de 2020 à 2023⁷

La part des principes actifs annoncés comme *remis à titre de stock* a un impact sur le nombre de traitements qu'il est possible d'évaluer. Lorsque cette part varie fortement d'une espèce à l'autre, les données relatives au nombre de traitements pour 1000 animaux ne sont que partiellement comparables. L'augmentation du nombre de traitements relevé dans certaines catégories d'animaux peut s'expliquer par la diminution des *remises à titre de stock*.

⁷ Les poissons ne figurent pas dans le graphique, car il n'existe pas de données sur la taille de la population.

Pour ce qui est des traitements avec des antibiotiques critiques pour 1000 animaux, ce sont les vaches laitières et les bovins d'élevage et d'engraissement qui affichaient les valeurs les plus élevées en 2023 (Figure 5). Dans ces deux catégories, tout comme pour les truies d'élevage et les verrats, le nombre de traitements avec des antibiotiques critiques a même augmenté. Là aussi, deux raisons expliquent cette augmentation : d'une part, les vétérinaires ont annoncé davantage de traitements en lieu et place des *remises à titre de stock* (à ce sujet, voir les explications du paragraphe précédent) ; d'autre part, certains cabinets ont rencontré des difficultés pour indiquer les catégories d'animaux de rente dans les nouvelles annonces de traitement. À noter que ces problèmes techniques sont désormais résolus et ne devraient plus se reproduire.

En ce qui concerne la volaille, le nombre de traitements avec des principes actifs critiques pour 1000 animaux a nettement diminué dans deux catégories, à savoir les poulets de chair ainsi que les poules pondeuses et les parentaux d'élevage. Pour la première catégorie, le recul du nombre de traitements avec des principes actifs critiques est plus marqué que le recul global des traitements. Pour la deuxième catégorie, les deux baisses sont comparables.

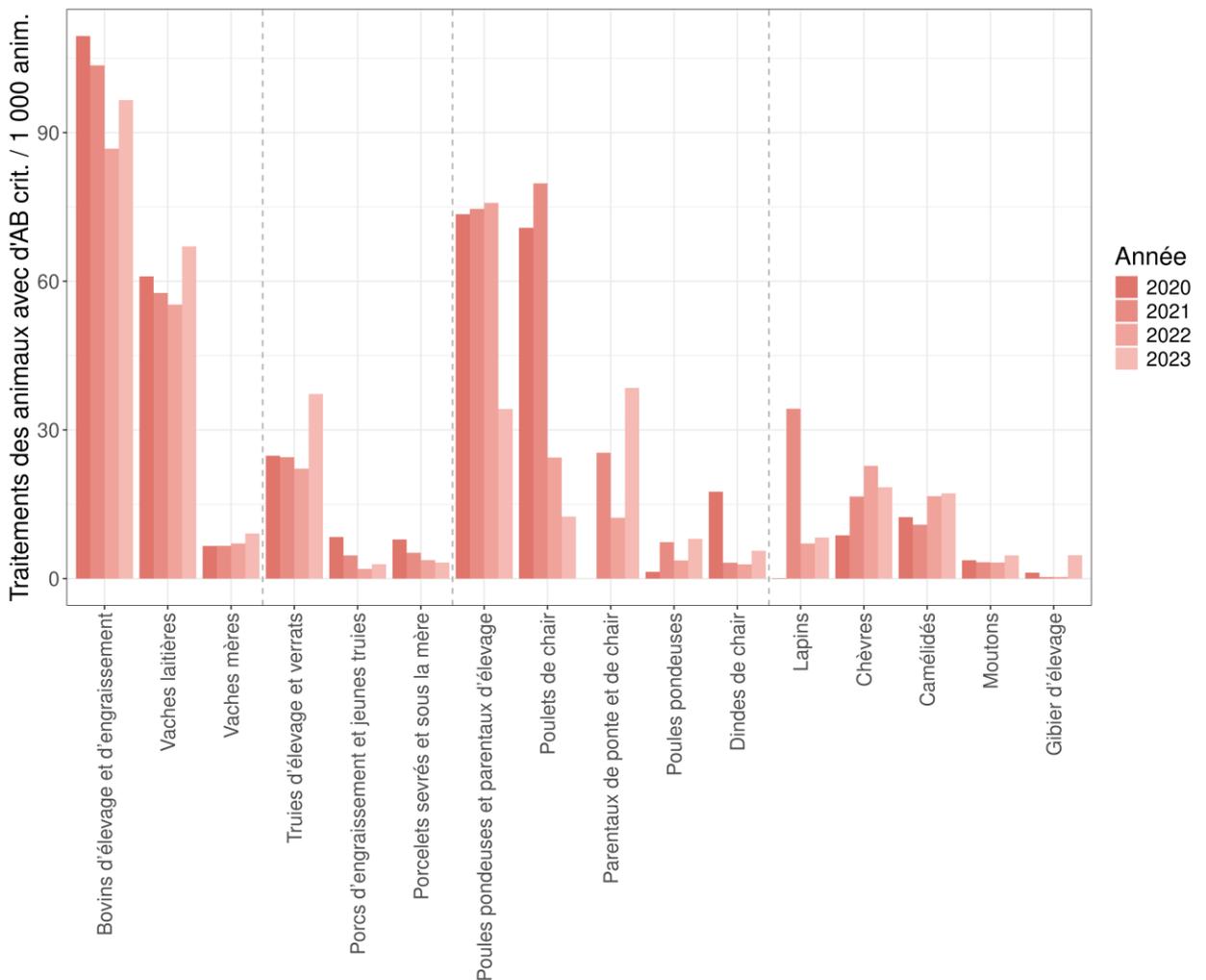


Figure 5 : Nombre de traitements avec des antibiotiques critiques pour 1000 animaux, par catégorie d'animaux de rente combinée, de 2020 à 2023⁸

⁸ Les poissons ne figurent pas dans le graphique, car il n'existe pas de données sur la taille de la population.

3.2 Animaux de compagnie

Les prescriptions saisies dans le SI ABV ne sont évaluées que pour trois espèces d'animaux de compagnie: les chiens, les chats et les équidés⁹.

3.2.1 Nombre de prescriptions annoncées

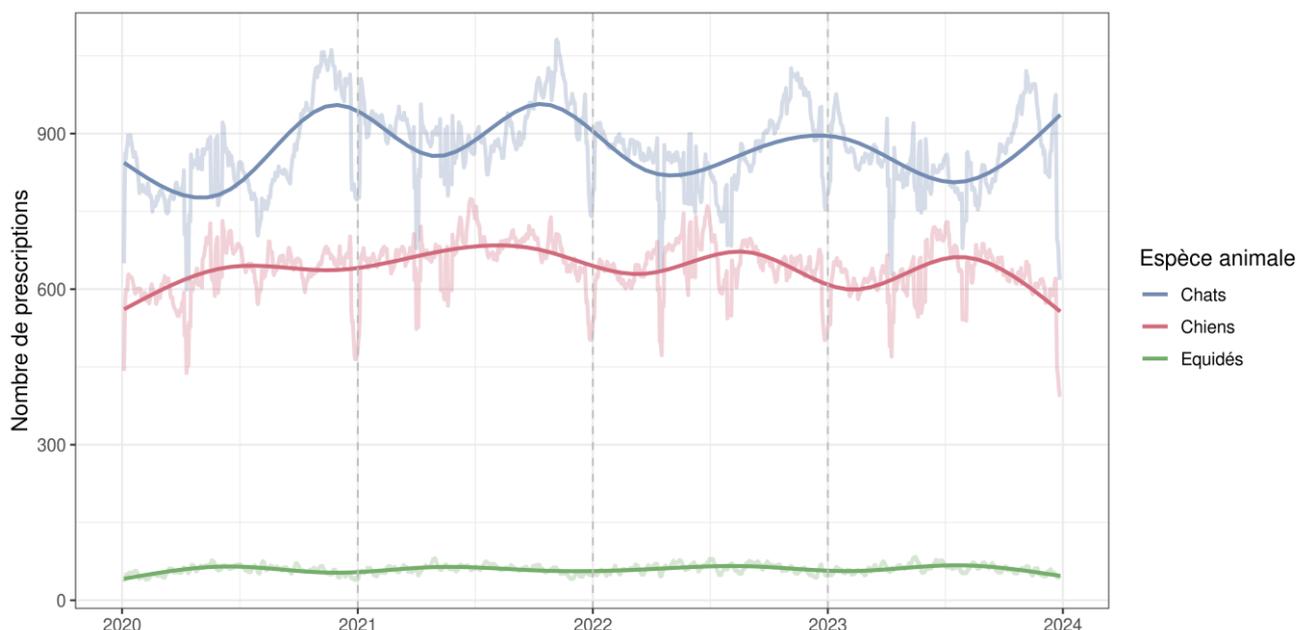


Figure 6 : Nombre de prescriptions par jour (moyenne mobile hebdomadaire, avec courbe de tendance modélisée en gras), du 1.1.2020 au 31.12.2023

En 2023, 877 cabinets vétérinaires ont annoncé des prescriptions d'antibiotiques pour des chiens, 893 pour des chats et 314 pour des équidés.

Le nombre de prescriptions annoncées pour les chiens et les chats varie selon les saisons (Figure 6). Pour les chiens, il augmente au printemps pour atteindre son apogée en été, tandis que pour les chats, il augmente en automne pour repartir à la baisse au printemps. On observe par ailleurs une baisse des prescriptions chez ces deux espèces aux alentours des fêtes de Pâques, de Pentecôte et de Noël.

Le nombre de prescriptions annoncées pour les équidés varie peu en cours d'année et semble donc indépendant des saisons.

3.2.2 Quantités de principes actifs prescrites

En 2023, les vétérinaires ont prescrit 2 138 kg de principes actifs pour les animaux de compagnie. Si les quantités globales ont légèrement augmenté par rapport à l'année précédente, la proportion d'antibiotiques critiques, quant à elle, a diminué (Tableau 1), passant de 1,4 % en 2022 à 1,2 % en 2023.

Les équidés ont reçu les plus grandes quantités de principes actifs (1474,5 kg), suivis des chiens (549,5 kg) et des chats (114,4 kg). Si l'on observe uniquement les quantités d'antibiotiques critiques, les chiens arrivent en tête (15,1 kg), suivis des chats (6,4 kg) et des équidés (3,6 kg). Proportionnellement, en revanche, c'est chez les chats (5,6 %), suivis des chiens (2,7 %) et des équidés (0,2 %) que la part de principes actifs critiques par espèce animale était la plus élevée.

⁹ Dans le SI ABV, les équidés sont considérés par défaut comme des animaux de compagnie, indépendamment de leur enregistrement comme animaux de rente ou de compagnie dans la banque de données sur le trafic des animaux (BDTA).

Tableau 1: Quantités de principes actifs (PA) et de principes actifs critiques¹⁰, en kg, et proportion de principes actifs critiques, par espèce animale de compagnie, en 2022 et 2023

Espèce	Quantités de PA en 2022	Quantités de PA crit. en 2022	Part de PA crit. en 2022	Quantités de PA en 2023	Quantités de PA crit. en 2023	Part de PA crit. en 2023	Δ quantités de PA 2022-2023
Équidés	1403,6	4,0	0,3 %	1474,5	3,6	0,2 %	5,1 %
Chiens	555,3	17,7	3,2 %	549,5	15,1	2,7 %	- 1 %
Chats	109,8	6,7	6,1 %	114,4	6,4	5,6 %	4,2 %
Total	2068,7	28,4	1,4 %	2138,4	25,1	1,2 %	3,4 %

3.2.3 Nombre de traitements

Comme les années précédentes, les traitements annoncés en 2023 ont concerné majoritairement les chats (310 644 traitements ; soit 55 % du total), suivis des chiens (227 291 ; 41 %) et des équidés (22 233 ; 4 %). Par rapport à l'année précédente, le nombre total de traitements annoncés a diminué de 2,3 %.

Tableau 2: Nombre de traitements par espèce animale de compagnie, de 2020 à 2023

Espèce animale	Traitements en 2020	Traitements en 2021	Traitements en 2022	Traitements en 2023
Chats	310 783	332 987	315 196	310 644
Chiens	228 669	243 294	235 835	227 291
Équidés	20 932	21 726	22 554	22 233
Total	560 384	598 007	573 585	560 168

En 2023, 10,3 % des traitements annoncés pour les chiens comportaient des antibiotiques critiques, une proportion similaire à celle de 2022.

Chez les chats, le nombre de traitements a diminué de 1,4 % par rapport à l'année précédente et la proportion des traitements avec des antibiotiques critiques s'élevait à 30,6 % des cas, un ordre de grandeur similaire à 2022. En valeurs absolues, le nombre de traitements avec des antibiotiques critiques a légèrement reculé.

Enfin, chez les équidés, le nombre de traitements a légèrement diminué, tout comme le nombre de traitements avec des antibiotiques critiques, dont la part est passée de 5,7 % à 4,6 %.

À noter que le nombre de traitements n'équivaut pas au nombre d'animaux traités, car un animal peut être traité plusieurs fois dans l'année. Il se peut en outre que, pour des raisons techniques liées au système, le traitement d'un animal hospitalisé durant plusieurs jours fasse l'objet d'une annonce distincte pour chaque jour de traitement dans le SI ABV. Ce problème ne se pose pas pour l'indicateur relatif aux jours de traitements par animal ([voir annexe](#)).

¹⁰ Classes de principes actifs critiques : céphalosporines de 3^e et 4^e génération, fluoroquinolones et macrolides

4 Ventes d'antibiotiques en médecine vétérinaire

Contrairement aux données sur les prescriptions présentées précédemment (cf. chap. 3), les données sur les ventes d'antibiotiques à usage vétérinaire sont annoncées chaque année depuis 2008 par les titulaires suisses d'une autorisation de mise sur le marché. Elles offrent donc une vue d'ensemble des évolutions à long terme et ne doivent en aucun cas être comparées directement aux données sur les prescriptions, car elles répondent à des modalités de saisie et d'analyse différentes.

Le présent chapitre se concentre sur les quantités de principes actifs vendues. L'annexe au présent rapport fournit des analyses complémentaires. Pour des raisons de confidentialité, une classe de principes actifs est présentée séparément seulement si elle entre dans la composition d'une préparation commercialisée par au moins trois titulaires d'autorisation différents, faute de quoi elle est recensée dans la catégorie « Autres ».

Les quantités de principes actifs antibiotiques vendus dans des médicaments vétérinaires autorisés en Suisse ont continué de reculer légèrement en 2023. Avec 24 360 kg, elles ont diminué au total de 48 % (soit de 22 590 kg) en dix ans. Cette baisse s'explique principalement par le recul des ventes de prémélanges pour aliments médicamenteux, d'autres préparations administrées par voie orale et d'injecteurs intra-mammaires.

Les ventes de préparations autorisées exclusivement pour les animaux de compagnie représentent une part relativement faible des ventes totales (3 %, soit 702 kg). À noter que les préparations autorisées à la fois pour les animaux de rente et pour les animaux de compagnie – le plus souvent des préparations injectables – sont comptabilisées comme des préparations pour les animaux de rente.

4.1 Animaux de rente

Les ventes d'antibiotiques contenus dans les médicaments autorisés pour au moins une espèce d'animaux de rente n'ont cessé de reculer ces dernières années. En 2023, elles ont baissé de 2 % par rapport à 2022 et de 49 % par rapport à 2014 (Figure 7).

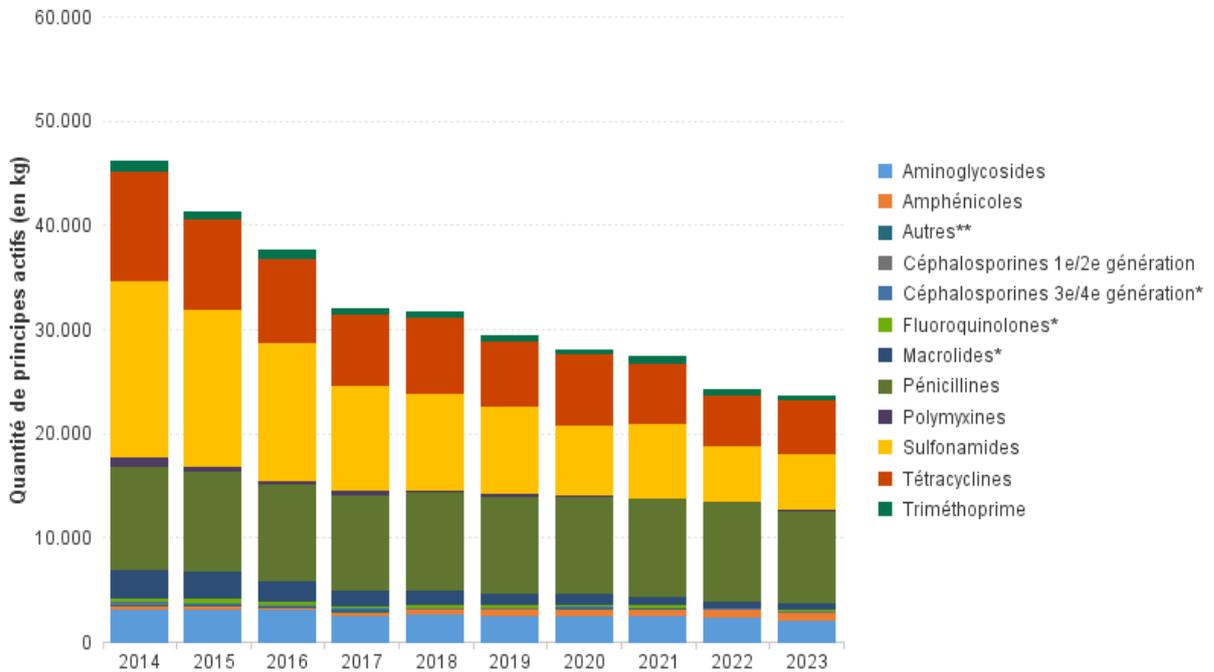


Figure 7: Ventes d'antibiotiques destinés aux animaux de rente, en kg, par classe de principes actifs, de 2014 à 2023

* Antibiotiques critiques

** Lincosamides, pleuromutilines, quinolones (jusqu'en 2014)

Il est également possible d'évaluer les ventes d'antibiotiques par rapport à la biomasse d'une population d'animaux de rente donnée. Cet indicateur, exprimé en PCU¹¹, a également reculé en 2023. Comme on le voit dans le graphique ci-dessous, les quantités de principes actifs par PCU diminuent constamment, alors que la biomasse reste constante. On peut en déduire que le recul des ventes n'est pas dû à une diminution de la population des animaux de rente.

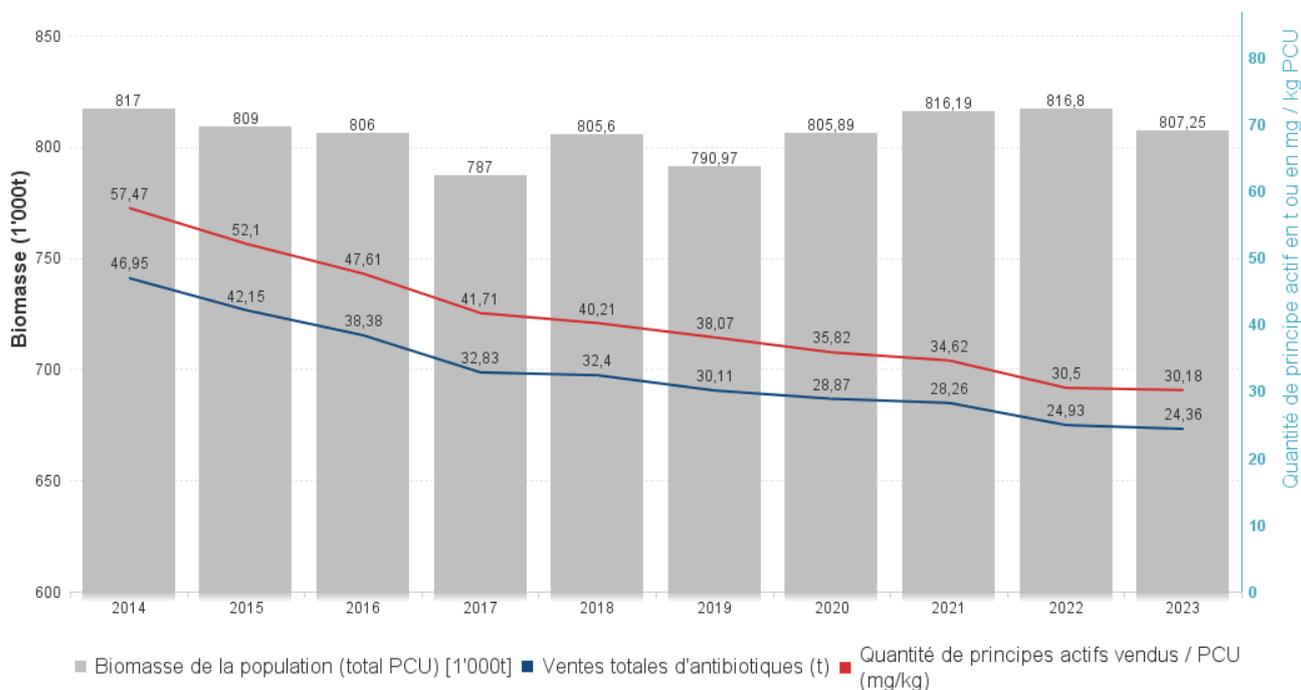


Figure 8 : Ventes de principes actifs, en tonnes ; biomasse de la population, en millier de tonnes ; et ventes de principes actifs par PCU, en mg/kg, de 2014 à 2023

En 2023, les ventes d'antibiotiques critiques destinés aux animaux de rente ont connu une légère augmentation par rapport à l'année précédente. Cette augmentation ne concerne que la classe des macrolides, tandis que les ventes de fluoroquinolones et de céphalosporines de 3^e et 4^e génération ont continué de diminuer. Les macrolides sont notamment présents dans les prémélanges pour aliments médicamenteux, y compris ceux contenant plusieurs principes actifs. À noter que les ventes de principes actifs critiques, notamment de macrolides, ont fortement chuté après l'entrée en vigueur de la révision de l'OMédV du 1^{er} avril 2016.

Les ventes annuelles de colistine, que l'OMS considère comme un antibiotique prioritaire en médecine humaine¹² depuis 2017 et qui est la seule polymyxine utilisable chez les animaux de rente en Suisse, ont atteint 33 kg¹³ en 2023, ce qui représente une baisse de 96 % depuis 2014. Proportionnellement à la biomasse, les ventes de colistine ont atteint 0,04 mg/PCU en 2023, un chiffre inférieur à la moyenne européenne et nettement inférieur au plafond fixé par l'Agence européenne des médicaments (1 mg/PCU)¹⁴.

¹¹ *Population correction unit* : unité de mesure théorique représentant 1 kg d'animal de rente au moment du traitement antibiotique. Créée par l'Agence européenne des médicaments en 2009, cette unité permet de comparer les ventes d'antibiotiques destinés aux animaux de rente entre les pays européens ayant des cheptels de tailles différentes.

¹² [Antimicrobiens d'importance critique pour la médecine vétérinaire : 6^e révision](http://www.who.int) (www.who.int)

¹³ Quantité consommée en 2023 : 29,9 kg

¹⁴ European Medicines Agency, European Surveillance of Veterinary Antimicrobial Consumption, 2017. 'Sales of veterinary antimicrobial agents in 30 European countries in 2015. (EMA/184855/2017)

4.2 Animaux de compagnie

Après une légère augmentation entre 2018 et 2021, les ventes d'antibiotiques présents dans les préparations autorisées exclusivement pour les animaux de compagnie sont reparties à la baisse. En 2023, elles ont atteint un niveau inférieur à celui de 2018. Par rapport à 2022, la baisse est de 11 %. Les ventes d'antibiotiques critiques exclusivement autorisés pour les animaux de compagnie ont également diminué par rapport à l'année précédente.

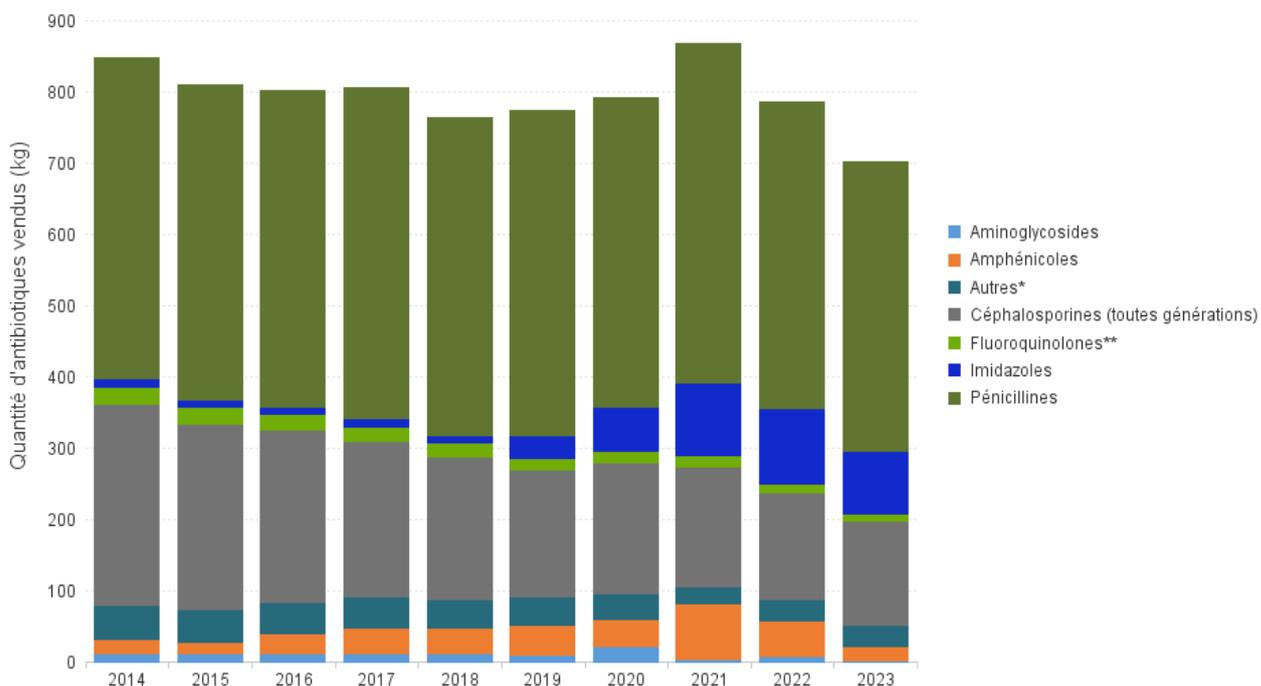


Figure 9 : Ventes d'antibiotiques destinés aux animaux de compagnie, en kg, par classe de principes actifs, de 2014 à 2023

* Dérivés de diaminopyrimidine (p. ex. triméthoprime), nitrofuranes, polypeptides (à l'exception des polymyxines), antibiotiques avec stéroïdes, lincosamides, macrolides, polymyxines, tétracyclines

** Les fluoroquinolones font partie des antibiotiques critiques, tout comme les macrolides (recensées sous « Autres ») et les céphalosporines de 3^e et 4^e génération (recensées avec les autres générations de céphalosporines).

5 Conclusion

Les données sur les ventes et les prescriptions d'antibiotiques révèlent une diminution constante de la consommation d'antibiotiques en médecine vétérinaire, au niveau tant du nombre de prescriptions que des quantités prescrites.

En revanche, le nombre de traitements affiche une légère hausse, ce qui résulte de la baisse drastique des annonces de *remises à titre de stock* et donc d'une volonté délibérée. Ce changement de pratique a conduit plusieurs cabinets vétérinaires à commettre des erreurs lors de la première annonce de traitement. Il faut partir du principe que de telles erreurs ne vont pas complètement disparaître. Dans l'ensemble, l'augmentation du nombre de traitements reflète toutefois une amélioration des pratiques de saisie.

Malgré la réduction des annonces de *remises à titre de stock*, les vétérinaires continuent de saisir des quantités relativement importantes de principes actifs sous ce type de prescription, ce qui empêche toujours d'évaluer les données de manière probante. Pour pouvoir réaliser des analyses et des comparaisons solides, il faudra soit réduire considérablement la proportion d'annonces de *remises à titre de stock*, soit demander des informations supplémentaires aux vétérinaires lorsqu'ils saisissent ce type de prescription.

La collaboration des cabinets vétérinaires est indispensable pour réaliser des analyses détaillées telles que présentées dans le présent rapport et son annexe.

L'analyse des données montre que les vétérinaires et les agriculteurs sont particulièrement conscients de l'importance d'une utilisation appropriée des antibiotiques et qu'ils appliquent en grande partie les mesures et les instruments mis en place ces dernières années. Pour la suite, l'enjeu sera d'apporter des améliorations dans des domaines spécifiques. Une des priorités consistera à élaborer des stratégies visant à réduire la consommation d'antibiotiques, en particulier pour le bétail laitier et les veaux d'engraissement, sans compromettre la santé et le bien-être des animaux.

Dans ce contexte, la publication des données comparatives des exploitations bovines, à l'instar de ce qui se fait déjà pour les exploitations avicoles, est particulièrement importante. La première publication est prévue en 2024.